



L'armée française et les putschs algérois de mai 1958 et avril 1961

Entre instrument de la V^e République et gardien autoproclamé de « l'ordre constitutionnel républicain »

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [Les Forces armées, gardiennes des institutions et des libertés](#)

Auteur : Cherbi (Massensen)

Résumé : Le pouvoir modérateur exercé, *de facto*, par l'armée française, à l'occasion des putschs algérois de mai 1958 et d'avril 1961, en a fait à la fois un instrument de la v^e République et le gardien autoproclamé de la Constitution de 1958. L'armée fut ainsi qualifiée, entre 1958 et 1962, de défenderesse des « intérêts supérieurs de la France », de garante de « l'ordre constitutionnel républicain » ou encore de « gardienne de la liberté et du territoire national ».

Pages : 93 à 120

Collection : [Rencontres](#), n° 592

Thème CLIL : 3262 -- DROIT -- Droit général -- Histoire du droit

EAN : 9782406150640

ISBN : 978-2-406-15064-0

ISSN : 2261-1851

DOI : 10.48611/isbn.978-2-406-15064-0.p.0093

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 09/08/2023

Langue : Français

Mots-clés : Coup d'État, gardien de la Constitution, guerre d'Algérie, légalité républicaine, pouvoir modérateur, ordre public, putsch

[Afficher en ligne](#)